

# Soutien à la création et à la production d'œuvres de web-crédation

## REGION SUD

Dépôt des demandes, avant le 30 septembre de chaque année.

## Présentation du dispositif

Soutenir la création et la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité dans toute leur diversité. Le fonds d'aide à la web-creation a pour but de contribuer :

- au soutien d'œuvres de qualité,
- au développement de la diversité culturelle,
- à l'émergence de nouveaux talents,
- à la structuration en Provence-Alpes-Côte d'Azur d'une filière professionnelle solide et reconnue au niveau national et international (auteurs, réalisateurs, techniciens, producteurs, prestataires de services),
- au dynamisme et à l'attractivité de son territoire en favorisant l'accueil et la localisation des tournages générateurs d'emplois, de retombées économiques, touristiques et d'image,
- à la transition écologique et énergétique dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

#### — Entreprises éligibles

Le dispositif d'adresse :

- aux sociétés de production déléguée disposant d'un code APE de production de films cinématographiques (siège social en France ou dans un autre état membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen) qui présentent des œuvres de web-crédation,
- aux associations dont l'activité principale est la production d'œuvres audiovisuelles et disposant d'un code APE de production de films cinématographiques ou de vidéos et de programmes audiovisuels. Dans le cas d'une coproduction, la société sollicitant l'aide doit être la société de production déléguée signataire des contrats de cession de droits d'auteurs.

Pour la bourse d'écriture en résidence : sont éligibles les autrices et auteurs, réalisatrices et réalisateurs ou scénaristes uniquement.

#### — Critères d'éligibilité

Les sociétés de production déléguée doivent être détentrices de la majorité des droits sur l'œuvre ou sont cosignataires des contrats de cession ou d'option de droits d'auteurs. Le demandeur ne peut avoir plus de 3 aides régionales en cours sans signe d'avancement.

Les autrices et auteurs, réalisatrices et réalisateurs ou scénaristes doivent avoir été acceptés par une résidence d'écriture pour des professionnels (hors action de formation professionnelle financée par un opérateur de compétence). Un seul projet par session, une bourse maximum par année civile.

## Pour quel projet ?

### — Présentation des projets

Les projets éligibles doivent être d'expression originale française de tous formats (court, moyen, long métrage, web-série...) et de tous genres (fiction, documentaire, docu-fiction, etc.), avec un travail de scénarisation, de réalisation, un intérêt culturel et une vraie réflexion.

#### Bourse d'écriture en résidence

Le projet pour lequel l'auteur est sélectionné doit avoir un lien géographique avec le territoire ou un lien culturel fort avec le territoire : sujet lié aux caractéristiques culturelles, historiques, sociales, économiques.

La résidence doit répondre aux critères de qualité suivant :

- modalités de sélection des candidats et des projets par appels à projets et sur des critères artistiques avec une forte sélectivité,
- résidences destinées uniquement aux professionnels du cinéma et à l'audiovisuel ou aux auteurs en voie de professionnalisation,
- durée de la résidence minimum d'une semaine ou 5 jours ouvrés,
- encadrement de la résidence par des professionnels reconnus dans le secteur concerné,
- mise en place d'une interaction avec les publics (master-class, conférence, lecture publique, ateliers de pratique artistique, ...).

#### Aide à la production de web-crédation

Le projet doit avoir un lien géographique avec le territoire ou un lien culturel fort avec le territoire : sujet lié aux caractéristiques culturelles, historiques, sociales, économiques.

La production doit avoir :

- établi un plan d'actions visant à réduire l'impact écologique de la fabrication de l'œuvre,
- réalisé un bilan carbone prévisionnel venant compléter le plan d'actions dès lors qu'un outil de mesure est mis à disposition des sociétés de production par le CNC.

La diffusion initiale de l'œuvre devra être sur le web sur une plateforme gratuite de partage vidéo. Le montant des dépenses exigibles en région correspond au minimum à 125% du montant de la subvention.

Le créateur vidéo du projet devra justifier d'au moins 10 000 abonnés sur sa chaîne ou avoir été primé dans un festival de catégorie 1 (tel que défini par le CNC) au cours des 5 dernières années (voir liste des festivals éligibles en annexe) ou avoir participé à une résidence d'écriture qui répond aux critères de qualité définis dans l'annexe de ce document.

La proportion de l'apport d'aide publique ne pourra excéder 50% du budget total prévisionnel et définitif. Un créateur ne pourra percevoir plus de 2 aides par an pour ce dispositif.

## Quelles sont les particularités ?

### — Projets inéligibles

Sont exclus, les projets institutionnels et promotionnels, les clips vidéo et captation de concerts.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

#### Bourse d'écriture en résidence

C'est une aide directe destinée à participer aux frais d'écriture ou de réécriture, de recherche d'archives et documentations, de repérage, d'interview, etc.

- montant plancher : 5 000 €,
- montant plafond : 7 000 €.

#### Aide à la production de web-crédation

- montant plancher : 10 000 €,
- montant plafond : 30 000 €.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme

La demande se fait en ligne sur [la plateforme dédiée](#).

---

## Organisme

### REGION SUD

#### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde  
13481 MARSEILLE cedex 20  
Téléphone : 04 91 57 50 57  
Télécopie : 04 91 57 55 96

---

## Déposer son dossier

- [https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/page-intermediaire/soutien-a-la-creation-et-a-la-production-doeuvres-de-web-creation?tx\\_eannuaires\\_pi2%5Bbacklink%5D=https%3A%2F%2Fwww.maregionsud.fr%2Fvos-aides%2Fdetail%2Fsoutien-a-la-creation-et-a-la-production-doeuvres-de-web-creation&cHash=ce1193487ffc03dae62a4b9b2c9a68e0](https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/page-intermediaire/soutien-a-la-creation-et-a-la-production-doeuvres-de-web-creation?tx_eannuaires_pi2%5Bbacklink%5D=https%3A%2F%2Fwww.maregionsud.fr%2Fvos-aides%2Fdetail%2Fsoutien-a-la-creation-et-a-la-production-doeuvres-de-web-creation&cHash=ce1193487ffc03dae62a4b9b2c9a68e0)